

A usage officiel

C(2008)21

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

20-Mar-2008

Français - Or. Anglais

CONSEIL

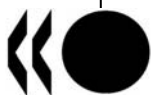
Conseil

**PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMITE DE POLITIQUE
ECONOMIQUE**

(Note du Secrétaire général)

JT03242701

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



C(2008)21
A usage officiel

Français - Or. Anglais

1. Le Comité de politique économique (CPE) a été créé le 30 septembre 1961. A l'époque aucune date n'avait été fixée concernant la durée de son mandat. Toutefois, en 2004 le Conseil est convenu que le mandat du CPE, comme les mandats des autres comités de l'OCDE, viendrait à expiration le 31 décembre 2008, à moins que le Conseil n'en décide autrement [C/M(2004)5, point 75]. En conséquence, le mandat du CPE doit être renouvelé avant le 31 décembre 2008.

2. Depuis sa création en 1961, le CPE a pour mandat d'« examiner la situation et les politiques économiques et financières des pays Membres, en vue d'atteindre les objectifs de la Convention ». Dans l'examen de la politique économique des pays Membres, le Comité accorde « une attention particulière aux conséquences internationales des politiques nationales » (Rapport du Comité préparatoire approuvé par la réunion ministérielle du 13 décembre 1960, paragraphe 12). Le mandat initial n'a jamais été modifié. Il est fait valoir que ce mandat reste adapté à la poursuite des objectifs de la Convention relative à l'OCDE et qu'il devrait rester inchangé.

3. Le CPE a trois organes subsidiaires, à savoir, le Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme (STEP), créé le 17 juillet 1963, le Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles (WP1), créé le 20 mai 1980, et le Groupe de travail n° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux (WP3), créé le 30 septembre 1961. Lors de sa réunion des 19-20 novembre 2007, le CPE a examiné la pertinence de ses organes subsidiaires et a approuvé le texte reproduit en Annexe I de ce document, qui propose que leurs mandats soient reconduits sans aucune modification. Lorsque le mandat du CPE aura été renouvelé, le CPE procédera au renouvellement des mandats de ses organes subsidiaires.

Action proposée

4. A la lumière de ce qui précède, le Secrétaire général invite le Conseil à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document C(2008)21 ;
- b) convient de renouveler le mandat du Comité de politique économique, tel que figurant en Annexe II au document C(2008)21 pour une durée de 5 ans jusqu'à fin 2013;
- c) note que le Comité de politique économique renouvellera les mandats de ses organes subsidiaires, à savoir, le Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme, le Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles et le Groupe de travail n° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux.

ANNEXE I

EVALUATION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CPE

Novembre 2007

Conformément à l'article 21(c) du Règlement de procédure de l'OCDE, et avant le renouvellement de son propre mandat – et, éventuellement, dans l'optique de sa propre évaluation en profondeur –, le Comité de politique économique (CPE) a examiné la pertinence de ses organes subsidiaires, à savoir, le Groupe de travail sur les perspectives à court terme (STEP), le Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles (WP1) et le Groupe de travail n° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux (WP3). Sur la base de l'analyse résumée dessous, le CPE propose le renouvellement des mandats du STEP, du WP1 et du WP3, qui sont actuellement soumis à la clause générale d'extinction à la fin de 2008.

Les réunions du **STEP** ont lieu deux fois par an, avant la réunion du CPE. Elles regroupent des prévisionnistes nationaux de tous les pays de l'OCDE et de plusieurs pays non membres dans le but d'examiner l'ensemble préliminaire de prévisions macroéconomiques détaillées établi par le Secrétariat dans le contexte de la préparation des *Perspectives économiques* de l'OCDE. Le STEP est une instance unique qui offre aux participants une vue d'ensemble des récentes évolutions économiques mondiales et leur donne l'occasion d'approfondir les hypothèses et les mécanismes des prévisions des pays et du Secrétariat. Ce processus prolonge et alimente les prévisions nationales, y compris à des fins budgétaires dans quelques pays membres. Du fait qu'il permet de recouper les données et de comparer les prévisions, il améliore notablement la qualité et la crédibilité des prévisions qui paraissent finalement dans les *Perspectives économiques* de l'OCDE. De l'avis général, le STEP conforte l'un des atouts comparatifs des prévisions macroéconomiques de l'OCDE et contribue très efficacement à préparer les discussions de politique macroéconomique au sein du CPE.

Le **WP1** se réunit également deux fois par an, avant la réunion du CPE. Il permet à des experts nationaux de tous les pays membres d'étudier à un niveau technique les analyses transversales produites par le Département des affaires économiques, notamment en approfondissant les aspects économétriques sous-jacents, et d'en tirer des conclusions pertinentes pour l'action gouvernementale. D'abord et avant tout, cette analyse se rattache à la surveillance continue des politiques structurelles dans le contexte du projet *Objectif croissance*, ainsi qu'à des études d'actualité qui peuvent s'intégrer ultérieurement dans ce processus (cette activité alimente aussi le processus d'examen par pays du Comité EDR, l'interaction jouant dans les deux sens). Le WP1 contribue ainsi à la conduite et au développement du projet *Objectif croissance*. Les analyses abordées au sein du WP1 s'étendent aussi à des questions macroéconomiques qui seront par la suite traitées dans un ou plusieurs chapitres spéciaux des *Perspectives économiques*. Les questions ainsi examinées par le WP1 peuvent être reprises au sein du CPE dans un débat plus directement centré sur les politiques et tirant parti des idées et des conclusions de la réunion du WP1.

Les réunions du **WP3** ont lieu trois fois par an et réunissent des fonctionnaires de haut rang, vice-ministres des Finances et vice-gouverneurs des banques centrales. La participation est limitée aux pays du G10, mais la documentation établie par le Secrétariat pour les réunions est mise à la disposition de tous les membres de l'OCDE. En outre, après chaque réunion, une session d'information est organisée à l'intention de tous

les membres de l'OCDE intéressés, et l'Économiste principal rend compte des activités du WP3 au début de chaque réunion du CPE. Depuis 2005, la Chine – dont l'économie a contribué ces derniers temps plus que toute autre à la croissance du PIB mondial – est invitée à titre spécial à la réunion de septembre du WP3. Sur le fond, la première partie de la réunion traite principalement des mesures de politique économique qu'exigent les évolutions économiques et les risques actuels, notamment dans l'optique des déséquilibres internationaux. La deuxième partie de la réunion est généralement consacrée à une question macroéconomique d'actualité ayant d'importantes implications pour l'action des pouvoirs publics. Les travaux préparatoires du Secrétariat et le compte rendu des débats constituent des éléments très utiles pour la préparation de la documentation du CPE.

ANNEXE II

MANDAT DU COMITE DE POLITIQUE ECONOMIQUE

Paragraphe 12 du Rapport du Comité préparatoire

« 12. Il est en outre recommandé que le mandat du Comité de politique économique soit le suivant :

- a) Le Comité de politique économique examinera la situation et les politiques économiques et financières des pays Membres, en vue d'atteindre les objectifs de la Convention.
- b) Dans l'examen de la politique économique des pays Membres, le Comité accordera une attention particulière aux conséquences internationales de leurs politiques, en tenant compte de l'interdépendance croissante de leurs économies et en reconnaissant que les efforts de chacun d'eux seront influencés par les actions des autres, de façon à établir un climat de compréhension mutuelle favorable à un ajustement harmonieux des politiques. »